



Colonie de Beitar Illit surplombant le village palestinien de Wadi Fukin

Carrefour doit cesser ses activités en lien avec la colonisation israélienne

Les organisations à l'initiative de cette campagne demandent à Carrefour de se conformer aux principes internationaux et au droit français, en cessant toute activité en lien avec la colonisation israélienne. Cela implique de mettre fin dans les plus brefs délais à son partenariat avec l'entreprise Electra Consumer Products et sa filiale Yenot Bitan.

Agissons pour que **Carrefour** respecte le droit

- En dénonçant la complicité de Carrefour avec la colonisation auprès des citoyens et des élus.
- En écrivant à la direction du groupe Carrefour et en allant rencontrer les directions des magasins Carrefour, partout en France.
- En relayant sur les réseaux sociaux l'information et l'appel à agir



Les liaisons dangereuses de **Carrefour** avec la colonisation israélienne

La colonisation est un crime de guerre
Carrefour s'implique dans la colonisation israélienne illégale de la Palestine par un accord signé avec deux sociétés israéliennes

Le 6 mars 2022, le groupe Carrefour a annoncé la conclusion d'un accord de franchise avec deux sociétés israéliennes, Electra Consumer Products et Yenot Bitan. Grâce à ce partenariat, les 150 magasins Yenot Bitan, dont au moins trois sont implantés dans des colonies auront accès aux produits de la marque Carrefour. De plus, tous ces magasins vont être transformés pour répondre aux critères internationaux de la marque Carrefour.



Carrefour

devient acteur et complice de la colonisation

150 magasins concernés par l'accord dont plusieurs sont situés dans des colonies israéliennes

Yenot Bitan est présent dans les colonies de Ariel, Alfie Menashe et Ma'ale Adumi.

Carrefour va donc directement tirer profit de la colonisation :

- par les services qu'il fournira aux magasins de Yenot Bitan qui y sont implantés et les redevances qu'il en tirera
- par la vente de ses produits de la marque Carrefour

Le partenaire de Carrefour - Electra consumer Products et sa société mère - sont très impliqués dans la colonisation

D'autres marques ou filiales d'Electra Consumer Products ont des activités dans les colonies :

- Shekem Electric, filiale de Electra Consumer Products a une implantation dans la colonie de Mishor Adumim.
- Mashane Hashmal, une autre filiale d'Electra Consumer Products est implantée dans les colonies de Ariel, Mishor Adumim et Atarot.

D'autres sociétés appartenant au même groupe qu'Electra Consumer Products sont très impliquées dans la colonisation, en particulier la société Electra qui, directement ou par l'intermédiaire de ses nombreuses filiales, développe de nombreuses activités dans les colonies.

Les entreprises ont l'obligation de respecter le droit

Activités impliquant une complicité dans la violation des droits humains liées à la colonisation - ONU 2013

L'ONU a publié en 2013 une liste de types d'activités pouvant amener des entreprises - israéliennes ou multinationales - à être considérées comme complices des violations des droits humains liées à la colonisation des territoires palestiniens. Parmi ces activités mises en cause, il y a "l'offre de services et de prestations contribuant à l'existence et à l'entretien des colonies de peuplement."

Devoir de vigilance des entreprises françaises - loi du 27 mars 2017

Les entreprises françaises ont obligation de respecter la loi du 27 mars 2017 "relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre". Les entreprises soumises à cette nouvelle obligation de vigilance doivent établir et mettre en œuvre des plans de vigilance visant à identifier en amont les risques, notamment en termes de violations des droits de l'homme, auxquelles elles sont exposées ainsi que les mesures prises pour la prévention et la réduction de ces risques.

En développant des activités en lien avec la colonisation
Carrefour viole le droit international et le droit français